



Département Seine et Marne 77

MAIRIE DE PECY

2A rue du Prieuré : 77970 Pécy
Tel : 01 64 01 52 10
commune-de-pecy35@orange.fr

CONSEIL MUNIC. DU 07/12/2021 – 20h00
COMPTE RENDU SUCCINCT

Présents : Messieurs B GAINAND, R SCALIA, A RODRIGUES, P JOLY
Messieurs E BOYER, C.A. CARON de FROMENTEL, C DESPLATS, P WEHRLÉ
Mesdames P MARTINEL, V TOUSCH, F TROISVALLETS

Absents excusés Mmes, L de BRITO(pouvoir à B GAINAND), S NAUSSY (pouvoir à P JOLY)
Monsieur G VERCRUYSSSE (pouvoir à R SCALIA)

Absente Mme Séverine REGUEME

Secrétaire : Eric BOYER

Rappel de l'ordre du jour :

Sollicitation de DETR pour l'année 2022 pour l'équipement du restaurant scolaire
M14 - Décision budgétaire modificative n° 1
Autorisation au maire d'engager des dépenses avant le vote du budget 2022
Remboursement de frais avancés par un élu dans le cadre d'une mission
Attribution d'une gratification à un stagiaire -
RIFSEEP - modification de la décision d'attribution établie par délibération en 2017 -
Urbanisme - instauration du principe de la déclaration préalable dans le cadre de la division foncière

Affaire et questions diverses

Avant d'aborder les sujets inscrits à l'ordre du jour de la convocation reçue, M le Maire, président de séance, sollicite :

RETRAITS des décisions portant :

RIFSEEP - modification de la décision d'attribution établie par délibération en 2017 – (Motif : par courriel en date du 07/12/21 – 13H57 – Le comité technique du CDG 77 informe de l'avis défavorable reçu à la commission du 30/11 ; notre dossier est inscrit à l'ordre du jour de la commission du 14/12/21 pour réexamen)

Attribution d'une gratification à un stagiaire (motif : insuffisance d'information sur les modalités à mettre en œuvre au regard du profil du stagiaire)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix pour, 00 voix contre, 00 abstentions.
Approuve ces retraits ; ces sujets ne seront donc pas abordés

Après échange et délibération, les membres présents et représentés du conseil municipal, à l'unanimité

arrêtent

→ le projet d'équipements (mobiliser, autolaveuse, vaisselle,..) de la cantine scolaire

Autorisent le Maire

→ à solliciter une DETR 2022 pour l'équipement de la cantine scolaire

→ à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Émettent un avis favorable

→ à la décision budgétaire modificative n°1 en M14

→ au remboursement de frais avancés par un élu dans le cadre d'une mission

→ à l'instauration du principe de la déclaration préalable dans le cadre de la division foncière

PECY, le 10 décembre 2021

Le Maire, Bruno GAINAND

